

COMMUNE DE QUEYRAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Date de convocation : 06 AVRIL 2018

Présents : Mme CHAMBAUD, M. LASSALLE, Mme COLARD, Mme BARBIN, Mme TRASSARD, M VANDEMOERE, M. MUSSET, M. PATRAS, Mme HOLTZ-SARRAZIN, M. LARDIN, M. BONNET, Mme CESBRON.

Absents : M. BESSAC (procuration à Mme CHAMBAUD), Mme MAYMARD, Mme LEDEZ,

Secrétaires de séance : M. LASSALLE

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2018 : le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

A la demande de Madame Le Maire et après concertation avec Madame la Trésorière, la délibération concernant l'amortissement des terrains LASSUS est annulée.

1, Subventions communales 2018

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents le versement des subventions ainsi que suit et décide de prévoir les crédits budgétaires au compte 6574 en conséquence.

ACCA	750,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
AMICALE POMPIER	100,00 €
FILS D'ARGENT	700,00 €
FOOTBALL CLUB MEDOC ATLANTIQUE	800,00 €
DFCI	100,00 €
GARDON QUEYRACAIS	600,00 €
AQUI FM	100,00 €
ASQ	900,00 €
CROIX ROUGE	205,00 €
QUEYRAC EN FETE	1 500,00 €
SOS EMPLOI MEDOC	45,00 €
MAISON FAMILIALE Saint Trelody	80,00 €
MAISON FAMILIALE Saint Yzans	80,00 €
ADELFA (lutte contre grêle)	300,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE	600,00 €

Mme le Maire est chargée de signer toute pièce nécessaire au versement de la dite subvention, sous réserve de la production par l'association de son dernier rapport moral et financier.

2, Compte Administratif 2017 Budget Principal

M. LASSALLE présente le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2017 qui présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		9 524,09	105 669,02		105 669,02	9 524,09
Opérations de l'exercice	767 279,13	888 559,08	256 071,98	342 826,63	1 023 351,11	1 231 385,71
TOTAUX	767 279,13	898 083,17	361 741,00	342 826,63	1 129 020,13	1 240 909,80
Résultats de clôture		130 804,04		-18 914,37	0,00	111 889,67
Restes à réaliser			52 121,94	11 495,00		
TOTAUX CUMULES			413 862,94	354 321,63		
RESULTATS DEFINITIFS		130 804,04	59 541,31			71 262,73

M. LASSALLE prend la présidence de l'assemblée, Madame le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **Valide** le Compte Administratif 2017 de la Commune.

3, Compte Administratif 2017 Budget Transport Scolaire

M. LASSALLE présente le compte administratif du budget du transport scolaire pour l'exercice 2017 qui présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		21 271,54		12 164,31		33 435,85
Opérations de l'exercice	19 824,60	14 132,55	6 949,86	20 752,00	26 774,46	34 884,55
TOTAUX	19 824,60	35 404,09	6 949,86	32 916,31	26 774,46	68 320,40
Résultats de clôture		15 579,49		25 966,45		41 545,94
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		15 579,49		25 966,45		41 545,94

M. LASSALLE prend la présidence de l'assemblée, Madame le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **Valide** le Compte Administratif 2017 du transport scolaire.

4, Compte de Gestion de la Commune et Transport Scolaire 2017

Présentation des résultats de l'exercice de l'année 2017 de la trésorerie de Lesparre-Médoc, faites par Madame la Trésorière et Monsieur LASSALLE. Le Compte de gestion 2017 Commune et Transport Scolaire est semblable en tout point au compte administratif 2017.

5, Affectation de résultat Commune 2017

Madame le Maire présente, pour le budget Commune, l'affectation de résultat suivante :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
	71 262.73 €	59 541.31 €	59 541.31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **Vote** l'affectation de résultat pour le budget de la commune.

6, Affectation de résultat Transport Scolaire 2017

Madame le Maire présente, pour le budget Transport Scolaire, l'affectation de résultat suivante :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 : Excédent réel d'investissement
	15579.49 €		25 966,45€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **Vote** l'affectation de résultat pour le budget du transport scolaire.

7, Vote taux taxes locales

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents de maintenir le taux des taxes locales selon le tableau suivant :

Taxe d'habitation	11,28 %
Taxe foncier bâti	13,83%
Taxe foncier non bâti	43,82%

Les taux votés sont donc les suivants :

- Taxe d'Habitation : 11.28 % soit un produit de 164 350 €
- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 13.83 % soit un produit de 130 071 €
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 43.82 % soit un produit de 36 634 €

Pour un produit total de 331 055 euros.

Abstention : Mme COLARD, Mme HOLTZ-SARRAZIN, M. LASSALLE, M PATRAS.

Les élus qui se sont abstenus auraient souhaité augmenter en partie les taux afin de permettre une politique d'investissement plus importante.

8, Budget primitif Principal 2018

Madame le Maire présente le budget primitif principal 2018 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes sur les bases suivantes, les prévisions étant votées au chapitre et non à l'article :

- 918 714.28 € en section de fonctionnement
- 346 311.68 € en section d'investissement

Fonctionnement dépenses :

011 – Charges à caractère général	274 768.86 €
012 – Charges de personnel	415 733.40 €
65- Autres charges de gestion courante	126 628.28 €
66 - Charges financières	7489.65 €
67 - Charges exceptionnelles	1000.00 €
022- dépenses imprévus	8421.17 €
023 – Virement à la section investissement	45 718.28 €

Fonctionnement recettes :

013 – Atténuations de charges	47 346.59 €
70 – Produits des services	43 004.48 €
73 – Impôts et taxes	404 265.00 €
74 – Dotations, subventions, participations	319 833.17 €
75 – Autres produits de gestion courante	25 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	8000.00 €
002 – Affectation résultat 2017	71 262.73 €

Investissement Dépenses

D001- Déficit antérieur	18 914.37 €
16- Remboursement du capital des emprunts	68 850.47 €
Solde des restes à réaliser	52 121.94 €

Opérations :

10 – opération non affecté	1 364.70 €
11- cimetière	5100.00 €
14 – voirie	72 615.00 €
15- école	48 194.52 €
16- défense incendie	16 900.00 €
17- église	24 128.08 €
18- transport scolaire	10 228.00 €
19- éclairage public	927.60 €
10005- stade	6 684.00 €
10029- gites communaux	1176.00 €

Investissement Recettes

021- Virement de la section de fonctionnement	84 672.92 €
16- Emprunts	58 600.00 €
13- Subventions	86 633.64 €
041 – opération d'ordre de section à section	11 343.34 €

Madame le Maire fait une présentation détaillée des différents programmes d'investissements, et revient en particulier sur la procédure concernant l'achat du terrain rue du Docteur Donèche. L'établissement Foncier de Nouvelle-Aquitaine avançant les fonds, il n'est pas nécessaire de prévoir les fonds au budget primitif 2018.

Madame le Maire fait le point sur l'achat du terrain sur lequel se trouve le Totem. Au final la commune n'a pas trouvé d'accord avec le futur propriétaire pour en acheter la partie concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**, **Adopte** le budget principal 2018 de la Commune à l'unanimité des présents et des représentés, **Habilite** Madame le Maire à signer toutes pièces annexes à ce budget.

9, Budget primitif transport scolaire 2018

Madame le Maire présente le budget primitif Transport Scolaire 2018 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes sur les bases suivantes, les prévisions étant votées au chapitre et non à l'article :

- **23 579.49 € en section d'exploitation**
- **36 718.45 € en section d'investissement**

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011- charges à caractère général	11 411.80 €	Résultat antérieur reporté	15 579.49 €
66- charges financières	12 21.32 €	Subvention	8000.00 €
Amortissement	10 752.00 €		

Investissement

Dépenses		Recettes	
16- emprunts	7 065.96 €	Solde d'exécution	25 966.45 €
66- immobilisation corporelle	26 652.49 €	Amortissement	10 752.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**, **Adopte** le budget primitif du transport scolaire 2018 de la Commune à l'unanimité des présents et des représentés,

Habilite le Maire à signer toutes pièces annexes à ce budget.

10, Demande de subvention pour l'étude de la convention d'aménagement de bourg

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil départemental pour l'étude de la Convention d'Aménagement de Bourg. Cette aide pourrait ainsi venir amoindrir le coût de l'étude estimé à 17 425.00 € HT soit 19 125.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**, **Autorise** Mme le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention pour l'étude de la CAB,

Arrête le plan de financement suivant :

- Subvention étude CAB 13 591.50 €
(65 % + CSD)
- Autofinancement 5 533.50 €

Charge Madame le Maire de signer tout document nécessaire à cette démarche.

11, Demande de subvention Fond Départemental d'Aide à la Voirie Communale (FDAVC)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil départemental pour les travaux de réfection du chemin des Moineaux. Cette aide pourrait ainsi venir amoindrir le coût des travaux estimé à 42 504.00 € HT soit 51 004.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **Autorise** Mme le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention au titre du FDAVC pour la réfection du chemin des Moineaux,

Arrête le plan de financement suivant :

- Subvention FDAVC 10 500.00 €
(35 % avec plafond 25 000 € HT + CSD)
- Emprunt 32 000.00 €
- Autofinancement 8 504.80 €

Charge Mme le Maire de signer tout document nécessaire à cette démarche.

12, demande de subvention Aménagement de sécurité (amende de police)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Départemental pour les travaux de mise en sécurité de la route des Marquis et la réalisation d'un parking pour les voitures à l'abribus des Cafés. Cette aide pourrait ainsi venir amoindrir le coût des travaux estimé à 11 939.40 € (8749.40 € + 3190.00 €) soit 14 327.28 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **Autorise** Mme le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention au titre des aménagements de sécurité pour la route des Marquis et le parking de l'abribus.

Arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Aménagements de sécurité 5 730.90 €
(40 % avec plafond 20 000 € HT + CSD)
- Emprunt 3 000.00 €
- Autofinancement 5 596.38 €

Charge Mme le Maire de signer tout document nécessaire à cette démarche.

13, Fond Départemental d'Aide de l'Equipement des Communes 2018

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le montant de la subvention dans le cadre du Fond Départemental d'Aide de l'Equipement des Communes (FDAEC 2018) est de 14 956.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **Décide** de lancer sur 2018 le programme d'opérations diverses ci-dessous :

Libellé	Montant HT	Montant TTC	Subventions
Chemin de Nonet	9 252,80 €	11 103,36 €	7 000,00 €
Porte dortoir école	1 402,00 €	1 682,40 €	600,00 €
VMC 2 gites	980,00 €	1 176,00 €	400,00 €
Accès au stade	2 230,00 €	2 676,00 €	1 500,00 €
Agrandissement terrain de boule	3 090,00 €	3 708,00 €	2 000,00 €
Evier pour collectivité	650,00 €	780,00 €	300,00 €
Restauration du bâtiment cimetière	4 214,00 €	5 056,80 €	3 156,00 €
TOTAL	21 818,80 €	26 182,56 €	14 56,00 €

Habilite Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire pour la constitution de ce dossier.

Valide le plan de financement ci-dessous :

➤ Coût des opérations HT	:	21 818.80 €
➤ Coût des opérations TTC	:	26 182.56 €
➤ Subvention FDAEC	:	14 956.00 €
➤ Autofinancement		11 226.56 €

14, Subvention Aides aux Acquisition Foncière

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Départemental pour l'achat du terrain en centre bourg rue du Docteur Donèche. Cette aide pourrait ainsi venir amoindrir le coût de l'achat du terrain estimé à 55 000.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**, **Autorise** Madame le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention pour l'achat du terrain rue du Docteur Donèche.

Arrête le plan de financement suivant :

○ Subvention Acquisitions Foncières (20 % + CSD)		13 200.00 €
○ Emprunt		30 000.00 €
○ Autofinancement		11 800.00 €

Charge Mme le Maire de signer tout document nécessaire à cette démarche.

15, Jurés d'Assise

Conformément à l'article 54 de la loi n°2011-939 du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale, le Préfet a fixé pour le département de la Gironde le nombre de jurés à élire pour l'année 2019.

Ce tirage au sort s'effectue sur la liste électorale de chaque commune ; pour la commune de Queyrac, cette année, trois personnes doivent être désignées.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort : **Mme Virginie VINCIGUERRA épouse LAFOURCADE - M Ceydric LANCLAS – M Jean-Louis LEBON** sont ainsi désignés.

Le Président de la Commission Départementale du Jury d'Assises et les intéressés seront informés pour suite à donner.

16, Courriers

Madame Le Maire fait lecture du rapport d'activité du Pays Médoc. Elle rappelle que le vote concernant le périmètre du Parc Naturel Régional aura lieu avant le mois de juillet.

17, questions diverses

Aide pour les voyages scolaires

Madame le Maire redemande l'avis du Conseil concernant l'aide accordée par le Conseil Municipal pour l'aide lors des voyages scolaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité confirme cette mesure et les mêmes montants, soit 15 % plafonnée à 60 euros par enfant versés aux familles.

Monsieur Musset revient sur la nécessité de la venue de la SNCF pour récupérer les blocs à la gare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Le Maire.

Mme Véronique CHAMBAUD